



PV Conseil Municipal 15 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze-janvier à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame LAVOREL Joëlle, Maire.

Nombre de membres
Théorique : 14
En exercice : 14
Présents : 12
Procuration : 0

Présents : DECRUY Marie-Hélène, DUBOUCHET Philippe, DUPRAZ Philippe, EXCOFFIER Lionel, EXCOFFIER Yves, GUILLERMET Jérôme, JACQUET Brigitte, KARATAS Aylin, LAUREAU Pierre, LAVOREL Joëlle, MARTINET Sylvain, MUGNIER Joseph, NOVO-PEREZ Laurence, SAXOD Mélanie

Représentés :

Excusé(s) : EXCOFFIER Yves, LAUREAU Pierre,

Absent(s) :

Secrétaire : DECRUY Marie-Hélène

Date de convocation
08/01/2025

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11/12/2024

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

2- Décisions du Maire/informations

2.1 Compte-rendu des autorisations d'urbanisme – Jérôme

N°	Objet	Situation	Décision
DP 24/43	Création d'une dalle béton pour installation Spa	356 Rte de Chez Jeanteat	Accordée 09/12/24
PC 15/M02	Construction de 2 maisons jumelées	131-141 Ch du Cortillet	Accord tacite 04/12/24
PA 21/1M01	Modification revêtement des 6 places de stationnement	Rte de la Croix Biche / Lot Le bout de Vers	Accordé 19/12/24

2.2 Commission Bâtiments - Joseph

- Auberge :

Nous avons reçu le rapport de la thermographie de l'entreprise Eco Therme Analyse.

Les travaux vont être entrepris dès que le temps le permettra.

- Eglise :

Le lundi 3 février à 10h en Mairie, un rdv est organisé avec Monsieur BAJULAZ, l'entreprise COMTE et la Mairie, concernant le rapport de l'expert d'assurance.

2.3 Péri scolaire - Mélanie

Les inscriptions scolaires et périscolaires se dérouleront du 10 mars 2025 au 4 avril 2025.

Actuellement, nous limitons à 80 le nombre d'enfants à la cantine les lundis et Vendredis et un agent va être recruté pour 4h semaine de 11h30 à 13h30 les mardis et jeudis car le nombre d'enfant est supérieur à 80.

Concernant la rentrée 2025/2026, si le nombre d'enfants en petite section se confirme par rapport aux naissances de 2022 (25 naissances), nous devons réfléchir à une organisation afin de permettre le meilleur accueil possible de ces enfants.

2.4 Commission Communication - Mélanie

La revue municipale 2025 sera distribuée fin janvier-début février.

La Manifestation Octobre Rose Intercommunale aura lieu le **Dimanche 12 octobre 2025**.

Un nouveau site internet est en cours programmation.

2.5 Commission Voirie – Philippe

- Route de la Motte :

Nous devons fixer une date de réunion afin d'effectuer la réception des travaux.

Le curage des faussés va être entrepris.

3.0. Délibérations :

3.1 Augmentation du temps de travail – Agents administratifs – D2025 001

Suite aux entretiens de fin d'année et la réception des demandes des 2 personnels administratifs, il est proposé d'augmenter le temps de travail à 21h par semaine au lieu de 17h30. Le coût budgétaire de cette augmentation est de 2 958.12 € (salaires et charges patronales) par an et sera budgétisé pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ACCEPTE (Abstention Mr DUPRAZ et Mme SAXOD) cette augmentation du temps de travail fixé à 21h par semaine et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2025.

3.2 Titularisation d'un agent administratif – D2025 002

Suite aux entretiens de fin d'année, Madame Blandine BARLOG, a demandé à être titularisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipale, accepte à l'unanimité d'enclencher la procédure de titularisation de Madame Blandine BARLOG.

3.3 Création d'un poste au service périscolaire – D2025 003

Afin de combler le nombre d'enfants en cantine les mardis et jeudis, il est nécessaire de créer un poste de 4h semaine de 11h30 à 13h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipale,

Accepte (1 abstention : Mr DUPRAZ) la création d'un poste de surveillance à la cantine de 4h par semaine et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2025

3.4 Choix de la candidature retenue pour la Boulangerie – D2025 004

Madame le Maire rappelle que suite à la sollicitation de la commune, par délibération du Conseil d'Administration en date du 26 janvier 2024, l'EPF a accepté d'acquérir le lot 55, correspondant à un local commercial, situé dans la copropriété LE CLOS VERNONIS au centre de la Commune.

Cette acquisition permet de pérenniser une activité de boulangerie-pâtisserie.

- Vu la convention pour portage foncier, volet « développement économique diversifié », en date du 08 février 2024 entre la Commune et l'EPF74, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ci-après mentionné :

Dans l'ensemble immobilier en copropriété dénommé « Le Clos Vernois » situé 64 Route de Valleiry,

Le lot n° 55 : local commercial situé en RDC d'une surface de 101,63 m² représentant 541/10.000èmes du sol et des parties communes générales de l'ensemble,

Ensemble immobilier cadastré comme suit :

Situation	Section	N° Cadastral	Surface
28 Route de Valleiry	A	1121	64 m ²
28 Route de Valleiry	A	1123	2 882 m ²
28 route de Valleiry	A	1119	9 m ²
		Total	2 955 m ²

- Vu la candidature de Monsieur et Madame CROUZIER Dimitri et Aurélie pour l'occupation des murs par bail commercial ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

✓ Autorise l'EPF à consentir un bail commercial au profit de Monsieur et Madame CROUZIER Dimitri et Aurélie pour le local ci-avant désigné ;

✓ Précise que :

- La Commune participera au financement des travaux/aménagements ;
- Le local commercial sera loué sous forme de plateau vide et que le preneur aura à sa charge les frais d'aménagement, de mobiliers nécessaires à l'activité envisagée ;

✓ Demande que le bail soit conclu aux conditions suivantes :

Type de contrat : bail commercial

Durée : 9 ans

Loyer mensuel : 850,00 euros hors taxe, hors charges (TVA en sus)

Provision mensuelle sur charges (charges de copropriété dont eau chaude) : 70,00 euros

Régime Fiscal : TVA au taux en vigueur (20% actuellement)

4 - Divers

- SIPV la contribution communale pour l'année 2025 sera de 52 459 €, pour mémoire en 2024 nous avons versé 49 981 €.
- La réunion (privée) concernant le DOB (Débat d'Orientations Budgétaires) aura lieu le 28 janvier à 19h00 en Mairie,

-

Fin de séance à 22h30 – le prochain CM 19 février 2025 à 20h.

